

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°96-426 du 4 Octobre 1996
portant nomination de Madame Sabiratou
ADJIBI KARIMOU en qualité d'Ambas-
sadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
de la République du BENIN près la
République Fédérale du Nigéria.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 A vril 1996 portant composition du Gouvernement;

VU le Décret N° 95-419 du 21 Décembre 1995 portant attributions, Organisation et
Fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

VU le Décret N° 149 /MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement
sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux
Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes
modificatifs subséquents ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Septembre 1996 ;

DECRETE:

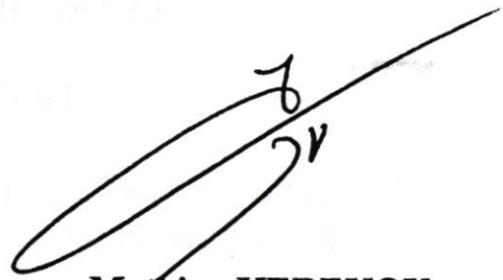
Article 1er : Madame Sabiratou ADJIBI KARIMOU est nommée Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du BENIN près la République
Fédérale du Nigéria.

Article 2 : Dans ses nouvelles fonctions Madame Sabiratou ADJIBI KARIMOU bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques par Décret N° 149/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

Article 3 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

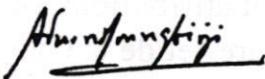
Fait à Cotonou, le 4 OCTOBRE 1996

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre chargé de la
Coordination de l'Action Gouver-
nementale et des Relations avec
les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Ismaël TIDJANISERPOS
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances,



Théophile N'DA.
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MAEC 4 Autres
Ministères 15 SGG 4 DGMB-DCF-DGTCF-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressé 1 JO 1